



Visite de reprise et inaptitude

Par **sohan**, le **25/11/2008** à **15:30**

bonjour, rnsuite à une grossesse, je ne suis pas en mesure de reprendre mon activité de vendeuse car je ne peux plus rester longtemps debout. mon employeur est au courant et m'a remplacée. à mon initiative, j'ai obtenu un rdv à la medecine du travail durant lequel il m'a été indiqué que mon employeur devait prendre rdv lors de ma reprise officielle (qui a lieu le 27.11). dans la mesure ou je ne peux pas reprendre, dois-je rencontrer mon medecin traitant afin d'obtenir un arret de travail, et dans ce cas, la visite de reprise peut elle avoir lieu? rnje ne sais que faire, et ni mon employeur ne son service du personnel ne sont en mesure de me renseigner. rnje vous remercie donc sincerement par avance pour vos conseils eventuels et votre bienveillance.

Par **Thierry Lemaire**, le **26/11/2008** à **18:01**

Bonjour, rnrsi votre médecin traitant vous met en arrêt maladie, vous n'êtes pas tenu de vous présenter à la médecine du travail, cependant vous pouvez ne pas avoir d'arrêt de la part de votre médecin traitant, aller à la médecine du travail, le médecin du travail prononcera une incompatibilité avec le poste, dans ce cas votre employeur doit vous proposer un autre poste (que vous avez le droit de refuser!) ou un arrangement amiable. rnCordialement rnThierry